REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-:-:PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

DECRET Nº 76-83 du 22 Mars 1976

portant nomination du Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, en qualité de Second Représentant de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (U.M.O.A.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

. 9 ...

VU la Proclamation du 26 octobre 1972;

k Scoresq Survive No. 12 011 to 1885 Acres to

VU l'ordonnance N°74-12 du 25 février 1974, portant ratification du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Paris le 14 no-vembre 1973;

VU l'ordonnance N°74-13 du 25 février 1974, portant ratification de l'Accord de Coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le 4 décembre 1973;

VU le décret Nº 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement; VU le décret Nº 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement:

VU le décret N°74-314 du 2 décembre 1974, portant nomination des Représentants de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment son article 1er; Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE:

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Capitaine André ATCHADE, les dispositions de l'article 1er du décret N°74-314 du 2 décembre 1974 susvisé.

ARTICLE 2 - Le Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, est nommé Second Représentant de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

> (- Li _ " - 1 - 0" -Fait à COTONOU, le 22 Mars 1976

Fire Civi J. Lininia es illebrishmis Three inch, es es li to de becord lo-e e la la la complete du Bé-U par le Brésident de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutemant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

ally believed in

A CONTRACTOR

Complete answered to a fraisce fortro

: In a day wheel and and

Ampliations: PR 8 CS 6 MF 4 UMOA 2 MIA 4 autres ministères 13 BCEAO 2 Intéressé 1 SGG 4 SPD 2 CNR 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.5 DB-DCF 2 Trésor 4 JORPB 1

is tention of the land of the set of

Tiongold and and the Total

Nothing Pours, and the

SOURCE AND STREET

Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU

1 A.T., M.A. 1.

Liver in the Capture of the street of the street of the street of the Capture of Captures of Captures

ACTICLE 2 . So It outstand a Contonel Christish of west, Mindatos do Ullinda. - who complicated by the description of the control of the control

extesting noted to the containing and thousand the more in arrive to exterior

Le légra e arge 314 de 2 à cueltre 1/10, perture no linstine des lorrrèren--Binis and Lipensky to him the winder to restrict the second of all almost to the second to the seco

disperse are or most

ONG NU LETTONSCIEN

.....

collings well a

Lighty Towns, Light regard